

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 1 an... 16 6 mois... 8 3 mois... Poste: 35 fr. 1 an... 18 6 mois... 10 3 mois...

On s'abonne:

A SAUMUR, Au Bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. Chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 FÉVRIER

ÇA MARCHE!

Les détails de l'assassinat de M. Watrin, le malheureux ingénieur de Decazeville, ne sont pas encore bien connus. On ne sait qu'une partie des atrocités qui ont été commises par une foule de brutes enragées de colère bestiale et de haine farouche, et pourtant l'on commence à apprendre des choses épouvantables.

Tout ce que l'on a dit de toutes les lâchetés commises, soit par les révoltés qui se sont mis plusieurs centaines pour martyriser un homme désarmé, soit par les autorités républicaines qui ont laissé commettre le crime sans essayer d'intervenir, et qui l'ont facilité par leur inertie — inertie qui devenait de la complicité lorsque le maire, par exemple, a renvoyé les gendarmes — tout est confirmé, avec détails et preuves à l'appui, par un récit complet que l'on peut lire dans le Journal des Débats, feuille qui ne peut être suspecte de partialité réactionnaire.

Or, une interpellation aura lieu jeudi prochain à la Chambre sur l'inaction du gouvernement pendant les troubles de Decazeville.

De quelle inaction s'agit-il? L'interpellateur va-t-il demander compte au gouvernement du renvoi des gendarmes dont le maire a refusé le concours, et de l'attitude des autorités qui ont laissé tuer M. Watrin sous leurs yeux, sans rien tenter pour le sauver?

Flétrira-t-il les journaux ultra-révolutionnaires qui, comme le Cri du Peuple, poussent les prolétaires à l'emploi de la force et les excitent à de nouveaux meurtres?

Exigera-t-il aide et protection en faveur de l'ingénieur en chef, M. Petitjean, qui est tous les jours en butte aux plus sanglantes menaces, et qui, si l'on continue à laisser faire, tombera, lui aussi, victime de son devoir?

Eh bien, pas du tout! Ce que l'interpella-

teur reprochera au gouvernement, c'est de n'avoir pas soutenu les grévistes dans leurs revendications contre la Compagnie des mines. Le crime, pour lui, ce n'est pas l'assassinat de M. Watrin, c'est le peu d'aide fourni par le gouvernement aux assassins!

M. Basly est un homme difficile à satisfaire!

Comment veut-on que, soutenus jusqu'à la tribune de la Chambre, les mineurs révoltés ne se figurent pas que tout désormais leur est loisible et permis?

Comment veut-on que ces gens affolés ne perdent pas complètement la tête, et que les mêmes excitations impunies ne reproduisent pas, à bref délai, les mêmes atrocités?

La conséquence est tellement fatale qu'elle a été, cette fois, presque immédiate. Les grévistes de Saint-Quentin, par exemple, n'ignorent pas ce qui se passe à Decazeville, et déjà ils profitent de l'expérience acquise.

Lisez le récit de cet incident envoyé au Moniteur universel:

« Dans la matinée de mardi, des grévistes, réunis dans un estaminet du faubourg d'Isle, guettaient au passage M. Testart, qui se rendait, comme de coutume, à son usine à l'extrémité du faubourg.

« Aussitôt des clameurs s'élevèrent, des cris sinistres retentirent sur la route de la Fère.

« — Il faut le tuer! criaient les uns.

« — Qu'on lui crève la gorge! hurlaient d'autres, parmi lesquels des individus étrangers, il est vrai, à la grève des tisseurs.

« Serré de près par des grévistes qui lui crachaient dans le dos, M. Testart dut se réfugier dans une boutique de la rue de Neuville. »

Des gendarmes et des hommes du 87^e d'infanterie purent délivrer M. Testart. Mais supposez que la scène ait lieu, non dans une ville de garnison comme Saint-Quentin, mais près d'une mine de l'Aveyron, les grévistes se seraient-ils bornés à cracher dans le dos de leur victime?

L'imitation est, d'ailleurs, flagrante. Comment s'étonner? Le Cri du Peuple n'annonçait-il pas que les grévistes de Saint-Quentin ont pris une délibération formelle pour applaudir à l'assassinat... pardon! « à l'exécution » de « l'exploiteur » Watrin.

« Les ouvriers des autres corporations: métallurgistes, brodeurs, etc., témoignent ouvertement de leur sympathie pour les grévistes.

« Dans la réunion tenue avant-hier au faubourg d'Isle, salle Herbert-Gardin, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité:

« En même temps que leur modeste obole, les travailleurs révolutionnaires de Saint-Quentin envoient leurs félicitations et l'expression de leur solidarité aux mineurs de Decazeville pour l'acte d'énergie qu'ils ont accompli en justiciant l'exploiteur Watrin. »

Tous les membres des groupes socialistes de Saint-Quentin ont approuvé cet ordre du jour.

Et ces honteuses souscriptions, et ces infâmes « ordres du jour » ne sont pas interdits!

Et M. Basly se plaint du gouvernement! Que lui faut-il de plus que ce qui est? Exige-t-il qu'on envoie les gendarmes « justicier les patrons, et la troupe prêter main forte aux gendarmes si les « exploités » avaient le mauvais goût de se défendre.

Pourquoi pas? M. Basly n'est-il pas, comme les autres, l'élu de la coalition des forces républicaines? Et les membres de la coalition ne se doivent-ils pas entr'eux aide et protection mutuelle?

Les républicains raisonnent à leur point de vue; si nous raisonnions un peu au nôtre? M. Basly n'a pas, que nous sachions, le monopole des interpellations. L'émotion soulevée dans la presse et dans le public par le récit effrayant du Journal des Débats est grande. Ne conviendrait-il pas que les députés et les sénateurs de la droite se fassent, sans tarder, les interprètes de cette émotion si justifiée?

Nous pensons avec le Français que jamais

leur intervention n'a été plus impatiemment attendue par la conscience publique qui s'indigne et qui s'inquiète à juste titre.

Ça marche, ça marche même très-vite, et il est temps d'enrayer si l'on ne veut pas courir aux catastrophes. GEORGES HUIILLARD.

A LA CHAMBRE.

Dans les couloirs, peu ou point d'animation; il est à peine question de la proposition Tondou. Les républicains eux-mêmes — ministériels ou grévistes — déclarent que cette machine de guerre a raté. On renverra la proposition à la commission d'initiative qui se chargera de lui faire un enterrement de 4^e classe.

Ces racontars nous laissent indifférents, car nous savons pertinemment que le gouvernement, plus clairvoyant que les quelques pelés et « Tondus » qui ont lancé le pétard d'expulsion contre les princes, comprend la gravité d'une mesure aussi inique que peu justifiée et qu'il en a pesé les conséquences.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Henri Rochefort donne sa démission de député.

Après l'absolution donnée aux criminels du Tonkin, écrit en substance M. Rochefort, j'espérais que l'amnistie serait accordée aux condamnés politiques. Mon espoir a été trompé. J'ai promis l'amnistie à mes électeurs, je n'ai pu la leur donner. Dans ces conditions, je crois devoir me démettre de mon mandat.

Inutile de dire que le rejet de l'amnistie n'est que le prétexte cherché depuis longtemps par M. Rochefort pour quitter la Chambre où il ne se sent pas à sa place.

M. Michelin vient demander le bénéfice de la prise en considération pour sa proposition tendant à la nomination d'une commission de 22 membres chargée de déterminer les responsabilités des différents ministères dans l'expédition du Tonkin et de proposer la mise en accusation des ministres responsables.

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Il parlait du Polonais comme il eût relaté la défense désespérée d'un fauve acculé, aux abois, éperdu, employant toutes ses ruses, toute sa force, à triompher du mortel danger.

L'Excellence fit signe à l'aide de camp de prendre place à ses côtés; et, maintenant, buvant à petits coups son verre de kummel, il disait:

« La nécessité d'un voyage dans ce triste pays me contrarie vivement; mais il faut une enquête... Et ce repos que je m'étais ménagé au Palais d'été... Et ces belles chasses que j'avais en vue. Dès septembre, nous eussions poursuivi le renard.

« Si je pouvais vous remplacer, mon général, répondit l'aide de camp, que je serais heureux d'affronter les fatigues à votre place. Si vous pouviez concevoir quel est mon dévouement. Avec quel zèle j'accomplirais toute mission confiée par votre Excellence.

Sa voix, à chaque protestation, gagnait en chaleur.

« Oui, mon cher Nelroff, oui, jamais! Je n'ai

douté de votre dévouement... mais, je dois moi-même me rendre à Nertschinsk. La discipline m'y semble relâchée, et la visite du gouverneur ranimera le zèle. D'ailleurs, il m'est recommandé de visiter, de loin en loin, tous les districts qui me sont confiés. A cet égard, les ordres de notre vénéré maître, le czar Nicolas — ici s'inclina la tête de l'Excellence — sont formels. Il m'a délégué son autorité, sa puissance; et, partout, je dois veiller à ce que le maître auguste soit respecté, soit obéi.

Ils se levèrent, se dirigèrent vers un petit salon aux tentures japonaises, et prirent place devant une table d'écarté. Les mains du général ne tremblaient pas, tandis qu'elles jetaient, coupaient et soutenaient les cartes. Il ne pensait même plus au malheureux déchiré, broyé par les dents des molosses. Et le capitaine Nelroff, tout fier de faire la partie de Son Excellence, s'étudiait à reconnaître ce grand honneur en perdant le plus gracieusement possible un nombre imposant de roubles.

En ce moment Olga, toute radieuse dans sa toilette rose, et s'appuyant au bras de Constantin Altorkine, s'avançait vers moi:

« Nadège, me dit-elle de son accent toujours impérieux, à l'instant même je parlais à mes amis de cet air français... de cette ballade que vous m'avez déjà fait entendre sur le yacht. Elles voudraient la connaître. Chantez-la nous. Je le désire.

Pouvais-je refuser? Qu'étais-je chez ma noble protectrice? Une voix dont le timbre plaisait. Dieu m'avait mis des notes justes dans le gosier, et je devais, dès qu'on le désirait, aider à distraire les hôtes du Palais d'été.

Et pourtant, chanter en ce moment, mon Dieu! chanter quand j'avais encore le cœur tout gonflé par le récit de cette chasse aux Polonais, chanter quand les mineurs de Nertschinsk venaient de se révolter, chanter quand les punitions les plus sévères allaient les atteindre... quand Serge, notre héroïque ami, était peut-être au nombre des rebelles!

Néanmoins, je m'approchai du piano. Il se fit un mouvement dans le salon. De brillants officiers, réunis en groupe, me dévisagèrent comme on dévisage une cantatrice.

« Belle voix, mon cher, murmura l'un d'eux à un jeune lieutenant, vous allez en juger. C'est un rossignol, cette petite Polonoise.

Les conversations cessèrent pour un moment. Je plaquai quelques accords; et, d'un timbre un peu voilé, je commençai la ballade bretonne entendue tant de fois à Kerlis.

Que cette musique des vieux pays des chênes semblait étrange dans ce salon de Sibérie! Ma voix s'était peu à peu affermie, quelques murmures d'approbation commençaient à se faire entendre... Puis, tout à coup, je revis la chasse terrible. Je me

dis: Qui sait... si ce n'est pas Serge que les molosses ont déchiré? Une horrible angoisse m'étreignit le cœur, ma poitrine se souleva, je perdis toute connaissance de moi-même, la ballade s'arrêta sur mes lèvres, et mes yeux s'inondèrent. Impossible de reprendre le second couplet, au lieu de chanter je n'aurais eu que des sanglots.

Ce fut une stupeur dans le salon. Tous me regardaient avec un extrême étonnement. Quelques-uns me plaignaient en se demandant la cause de cette émotion vive et subite. D'autres se moquaient méchamment des larmes de la Polonoise... du bichon favori.

Alors, ne pouvant me contenir davantage, ayant besoin de solitude pour cacher mon trouble et mon angoisse, je quittai le salon. Et une fois dans ma chambre, assise sur le divan, la tête appuyée sur le coussin, oh! je pleurai, je pleurai; j'avais reçu tant de coups en plein cœur. Je n'avais plus le courage de la lutte. Je m'abandonnais, j'étais à bout de force. Et puis, je songeais toujours à Serge, à l'ami de mon père, à celui que, si souvent, il appelait son fils.

Mademoiselle était venue me rejoindre. Elle serrait ma main longuement, tendrement; parfois, elle m'embrassait avec effusion.

Au bout d'un instant, ma porte s'ouvrit; je vis apparaître M^{lle} Vilérief. Elle était très-pâle dans sa

L'orateur rappelle les procédés illégaux, inconstitutionnels dont M. Jules Ferry a fait usage pour engager l'expédition du Tonkin.

Il accuse M. Ferry d'avoir recommencé dans l'Extrême-Orient cette criminelle aventure du Mexique qu'il avait si énergiquement décriée sous l'Empire.

Puis il termine en annonçant qu'il retire la dernière partie de sa proposition, celle qui tend à la mise en accusation.

M. Guyot-Dessaigne, rapporteur, combat la prise en considération au milieu des cris répétés : Aux voix ! Aux voix !

C'est un tumulte infernal. Le malheureux Guyot cherche à faire contre mauvais accueil bon cœur, mais les cris redoublent : Aux voix ! La clôture !

Quels débuts oratoires ! Enfin l'infortuné Guyot a terminé. M. Jolibois lui succède.

Celui-ci constate que la Chambre n'a pas entendu le rapporteur, qui a cependant émis des considérations dignes d'être examinées.

M. le rapporteur pense que la Chambre actuelle ne doit pas être saisie d'une question sur laquelle la Chambre précédente s'est prononcée.

Pourquoi ? C'est surtout contre l'expédition du Tonkin que le pays s'est prononcé lors des dernières élections.

Violentes protestations au centre. La France a confié à ses élus le soin de faire bonne justice des coupables.

L'orateur ne demande pas une mise en accusation, mais seulement la nomination d'une commission chargée de déterminer les responsabilités.

Un lapsus linguæ lui fait dire : « aventure du Mexique » au lieu de « aventure du Tonkin ».

Aussitôt un tonnerre d'applaudissements ironiques retentit sur les bancs républicains.

La prise en considération est refusée à la proposition par 268 voix contre 154.

Chronique générale.

On doit fixer dans l'histoire de la troisième République les noms illustres des seize grands citoyens qui ont jugé l'expulsion des Princes indispensable pour la reprise des affaires et le relèvement du commerce.

Voici leurs noms et professions : Le département de l'Ain tout entier. M. Tondou, ancien notaire ; Ducher, médecin ; Giguët, avocat ; Pradon, avocat, ancien sous-préfet ; Philippon, avocat, ancien substitut ; Pochon, cultivateur.

L'Isère a bien voulu nous donner trois avocats, MM. Durand Savoyat, Lombard et Saint-Romme.

La Loire : M. Bourganet et M. Revet, propriétaires ; M. Crozet-Fourneyron, entrepreneur, et M. Scévola-Duché, commerçant.

Le Rhône : un ancien capitaine, M. Bal-

toilette rose, et ses yeux bleus, si altiers d'habitude, se fixèrent sur les miens avec une tendre pitié.

— Qu'est-ce donc ? interrogea-t-elle. Pourquoi quitter le piano si brusquement... interrompre cette ballade ? Comme vous pleurez, Nadège. Mais quel est donc la cause de ce grand chagrin ?

Doucement elle s'était assise près de moi. Je connaissais une Olga raide, violente, hautaine, impérieuse, et, tout à coup, elle se révélait si douce, si bienveillante, si angéliquement bonne, que me sentant envahie par la plus entière confiance, sans hésitation aucune, je lui racontai tout.

Les nouvelles que le hasard m'avait fait connaître. La révolte des mineurs de Nertschink. La chasse des molosses. Le voyage projeté par le gouverneur. Je lui parlai aussi de Serge, je lui dis ses nobles qualités, son courage, son héroïsme.

Elle m'écoutait très-attentive ; moi je continuais. — Si vous saviez ce que Serge Nari-ki a été pour ma famille ; si vous saviez son dévouement pour le comte de Rudzen ! Mais s'il souffre le martyre des mines, c'est que, n'écoulant que son cœur, n'écoulant que son courage, il a voulu délivrer mon père. Oh ! vous qui êtes la bonté, vous qui êtes si puissante, ne pourriez-vous rien faire pour notre ami ? Qu'il me serait doux d'aller le consoler, d'aller lui murmurer, tout bas, une parole d'espérance...

lue, et un ouvrier menuisier, M. Guillaumou.

Enfin, le Doubs, M. Viette, un grand dignitaire de la franc-maçonnerie.

Au total : un cultivateur, un menuisier, un entrepreneur, deux propriétaires, un officier, un médecin, un notaire et huit avocats !

Un journal républicain donne cette information :

« L'autorité veille sur les tentatives faites par un rédacteur du *Cri du Peuple* pour amener de nouveaux désordres à Decazeville. »

Tiens, ce n'est donc plus l'infortuné M. Watriot qui a été la cause première des infamies de l'Aveyron ?

Au démenti donné par les feuilles officielles d'un projet de mobilisation du 41^e corps, la *France Nouvelle* répond :

« Nous n'avons pas « prétendu savoir », nous savons de source certaine qu'un projet de mobilisation du 41^e corps était à l'étude au ministère de la guerre. »

Il est possible que, vu l'état précaire des finances, ses collègues du cabinet aient prié M. Boulanger de renoncer à l'expérience qu'il voulait faire ; mais nous maintenons d'une manière absolue que, jeudi dernier, jour où nous avons publié la nouvelle, on n'avait pas renoncé le moins du monde rue Saint-Dominique à l'étude, et, par conséquent, à la réalisation de l'expérience que voulait tenter le ministre de la guerre.

Ce qui s'est passé depuis, nous l'ignorons. Mais il est permis de croire que si l'on a renoncé au projet, c'est peut-être bien parce que nous avons donné la nouvelle et qu'elle a soulevé des objections plus ou moins sérieuses. »

UN MARIAGE ROYAL.

Samedi dernier, à onze heures du matin, M. le comte de Paris a reçu M. le comte d'Andrade Corvo, ministre plénipotentiaire de Portugal, arrivé la veille à Paris.

M. le comte d'Andrade Corvo venait apporter, au nom de LL. MM. le roi et la reine de Portugal, la demande officielle de la main de S. A. R. la princesse Amélie d'Orléans, fille aînée de M. le comte de Paris, pour S. A. R. le duc de Bragance, prince royal de Portugal. M. d'Andrade Corvo a remis à M. le comte et à M^{me} la comtesse de Paris deux lettres autographes du roi et de la reine de Portugal. M. le comte et M^{me} la comtesse de Paris ont pu répondre par un consentement immédiat à une communication qui ne faisait que donner un caractère officiel et définitif à un projet arrêté de chaque côté depuis quelques semaines.

M. le comte d'Andrade Corvo s'est immédiatement rendu auprès de S. A. R. le duc de Bragance et lui a fait part de la démarche qu'il venait de faire auprès de M. le comte de Paris. Quelques instants après, le duc de Bragance faisait sa première visite de fiancé à la princesse Amélie.

Le prince héritier Charles, duc de Bra-

Je parlais avec tout mon cœur, mes yeux étaient levés sur ceux de M^{lle} Valérie ; ils la priaient, ils la conjuraient ; et, cédant à leur supplication, elle me répondit avec élan :

— Quoi, ma chère, un voyage à Nertschink vous causerait tant de joie ! La chose s'arrangera aisément.

Mes yeux étincelaient et l'interrogeaient encore, ne pouvant croire à l'heureuse promesse, tandis que mes lèvres balbutiaient en tremblant :

— Non, non, c'est un rêve... Rêver l'ami de mon père !... Oh ! c'est impossible !...

Elle se redressa très-fière, et son regard s'allumant d'une flamme soudaine :

— Impossible !... Et pourquoi ? Je dirai que je veux ce voyage, que je suis curieuse de visiter les mines ; et quand je veux une chose, moi, toujours on m'obéit.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 9 février

LA CAGNOTTE, comédie-vaudeville en 5 actes. Au Pied du Mur, comédie en 1 acte.

Jeudi 11 février

Pour les représentations de M^{me} VAILLANT-COUTURIER L'ÉTOILE DU NORD, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Meyerbeer.

gance, est né le 28 septembre 1864. Il est le fils de S. M. dom Luiz 1^{er}, roi de Portugal depuis 1861, et de la princesse Maria-Pia, fille du roi Victor-Emmanuel. Par son mariage avec le duc de Bragance, la princesse Amélie devient la future reine de Portugal.

Le mariage d'un prince héritier doit toujours être célébré dans la capitale du royaume. Le mariage du duc de Bragance et de la princesse Amélie sera donc célébré à Lisbonne. La date n'en est pas encore fixée.

OPINION DE RAMOLLOT.

Le colonel Ramollet, entouré de son état-major, commente et explique la circulaire du ministre de la guerre.

S'adressant à ses officiers, il leur dit : « Vous avez tous lu la circulaire du ministre de la guerre, l'gén'ral Farinier !... »

Un commandant, timidement. — Boulanger, mon colonel.

Le colonel Ramollet. — Boulanger, Farinier, c'est la même chose, s'crogniegnieu ! m'intéresse pas pour ça, comm' d'ant, ou j'vous f... aux arrêts... Eh bien, m'ssieurs l's officiers, c'est circulaire, j' la troue très-bien. J'l'aurais faite, moi Ramollet, j'l'aurais pas mieux faite... Faut pas d'politique dans l'armée. V's ent'ndez, pas d'politique... ce que je veux d'mes officiers, c'est qu'ils n'fassent pas d'politique, s'crogniegnieu !... Qu'ils crient viv' la République, voilà !

Un capitaine. — Mais ce cri, mon colonel, c'est de la politique.

Le colonel Ramollet. — V'savez pas c'qu'vous dites, capitaine... D'moment qu'vous criez : Viv' l'gouv'n'ment ! vous fait pas d'la politique... D'moment qu'v's êtes contre lui, vous fait d'la politique, vous comp'nez... vous avez pas l'air d'comprendre... Comp'nez pas !

Le capitaine. — Je comprends.

Le colonel Ramollet. — A la bonne heure... Je le f'rai savoir au minist', à mon vieil ami, l'gén'ral Pain-Cuit.

Le commandant. — Boulanger, mon colonel.

Le colonel Ramollet. — Boulanger, Pain-Cuit, c'est la même chose, s'crogniegnieu ! Si v' croyez qu' c'est comm' ça qu' v's aurez d'l'avanc'ment... m'intr'rompez pas !... Et puis pas d'vie d'famille, v'm'entendez ! Faut plus d'fem'm's... d'légitimes surtout... d'saut' tant que v'voudrez, mais d'légitimes... pas d'mauvais exemples, m'ssieurs les officiers... vous m'saissez... Et puis les noms, il y a des noms... J'veux plus d'nob's... plus d'particul' dans l'régiment. Est-ce que j'm'appell' d'Ramollet ?... Est-ce que le minist' d'la guerr' s'appell' le gén'ral du Pétrin ?

Le commandant. — Boulanger, mon colonel.

Le colonel Ramollet. — Boulanger... Du Pétrin, c'est la même chose... N'intr'rompez pas... T'nez, moi j'suis d'Maubeuge et m' fem'm' s'appell' M^{lle} Leduc... J'pourrais m'app'ler Ramollet Leduc d'Maubeuge... Est-ce que je m'fais app'ler l'duc d'Maubeuge, s'crogniegnieu ?... J'travestis pas l'nom de mes pères... Enfin, vous avez d'vant les yeux la cir'laire du minist'... m'ditez-la... fait's-en vot' profit... et n'riez pas... J'veux pas qu'on s'fite d'mon ami l'minist' l'gén'ral... c'ment qu'v'l'app'lez ?

Le commandant. — Boulanger, mon colonel.

Le colonel Ramollet. — V's avez l'air d'vous f'fite de moi... Comme j'vous flanqu'rais aux arrêts, s'j'vous avais pas invité à d'ner pour avoir un quatorzième à table... Mais si j'vous flanqu'rais aux arrêts, n'serions treize... et j'aim' pas ça, par'ce que j'suis s'pers'l'lieux, quoiqu' lib'r'penseur, s'crogniegnieu !

Le commandant. — J'suis très-honoré, monsieur le colonel.

Le colonel Ramollet. — Comment vous appelez-vous ?

Le commandant. — Durand, mon colonel.

Le colonel Ramollet. — Encore une particul' s'crogniegnieu ! D'sormais vous la sup'prim'erez... Vous vous appelez Rand... l'commandant Rand... Bonsoir, m'ssieurs l's officiers... et surtout pas d'ménages... T'nez-vous pour dit... J'vais r'trouver la col' nelle... Bonsoir, m'ssieurs.

ALBERT MILLAUD.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 février. Rassuré par les déclarations officielles contre les rumeurs de conversion et d'emprunt, le marché se ranime et les achats de rentes françaises prennent une importance nouvelle. Le 3 0/0 à 81.40, l'amortissable à 83.70, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.05.

On demande le Crédit Foncier à 1,340 fr. et les obligations ont un marché très-animé. Il n'y aura pas d'émission nouvelle en 1886. Il faut donc ne pas hésiter à mettre en portefeuille les Communes 1880 et les Foncières 1885 qui monteront certainement dans le courant de l'année.

La Société Générale est fermée à 448.75.

La Banque d'Escompte cote 445.

Le Panama ne se soutient que par les réclames ridicules que tolère M. de Lesseps. Le temps fera justice de ces tristes exagérations.

Le Crédit Lyonnais est très-discuté. Son portefeuille a dû lui causer une énorme perte en 1885 et rendre impossible la distribution d'un dividende.

Les actions de Chemins de fer sont très-fermes.

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret en date du 6 février 1886, M. Raimond, chef d'escadron, directeur des études et professeur d'art militaire et de topographie à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de lieutenant-colonel ; est affecté au 5^e hussards.

Par décision ministérielle du 6 février 1886,

M. Burnez, chef d'escadron de cavalerie hors cadres, breveté, employé dans le service d'état-major, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur des études et professeur d'art militaire et de topographie à l'École d'application de cavalerie.

En conséquence des décisions du ministre que nous avons fait connaître en grande partie, le *Journal officiel* publie un décret en vertu duquel les modifications suivantes sont apportées au décret de 1883 sur le service intérieur :

« 1^o Les adjudants, les sous-officiers décorés de la Légion-d'Honneur ou de la médaille militaire et les sous-officiers rengagés, que leur service ne retient pas au quartier, sont autorisés à ne rentrer qu'à une heure du matin.

« Les autres sous-officiers et les caporaux ou brigadiers-fourriers, ainsi que les caporaux ou brigadiers et les soldats décorés de la Légion-d'Honneur ou de la médaille militaire, sont dispensés de se trouver à l'appel du soir, mais ils doivent rentrer au quartier à 11 heures.

« L'appel du soir a lieu, en tout temps, à neuf heures.

« Les sous-officiers mariés peuvent être autorisés à loger en ville ; ils couchent au quartier quand ils sont de service.

« Le colonel retire toutes ces autorisations lorsqu'il en est fait abus ou que l'intérêt du service l'exige.

« Après l'appel du soir, les sous-officiers, les caporaux ou brigadiers et les soldats qui sortent du quartier ou qui y entrent sont tenus de se présenter au sergent ou au maréchal-des-logis de la garde de police.

« 2^o La retraite est supprimée en temps de paix.

« 3^o L'article 96 du décret du 23 octobre 1883, portant règlement sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison, est remplacé par le suivant :

« Le commandant d'armes peut, quand il le juge utile, prescrire que la retraite soit battue ou sonnée, et autoriser des retraites aux flambeaux une ou plusieurs fois par mois ; il en informe l'autorité civile.

« Le commandant d'armes détermine les rues par lesquelles la retraite doit passer.

On remarquera que la catégorie des sous-officiers et des soldats décorés, qui devaient primitivement bénéficier de la permission d'une heure, n'aura, d'après le décret, que la permission de onze heures.

LE GÉNÉRAL CARRY DE BELLAMARE.

Né en 1823, sorti de Saint-Cyr en 1843, le nouveau commandant du 9^e corps d'armée a fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie et du Mexique, était colonel d'un régiment d'infanterie en 1870 ; général de brigade après Wissembourg et Franc-

chwiller, général de division après Cham-pigny.

Après la paix, la commission de révision des grades refuse de lui reconnaître son titre. Il proteste, appuyé par Gambetta. A la suite d'une lettre insolente écrite au ministre de la guerre en 1873, le général du Barreil est obligé de le mettre à la retraite d'office et adresse un ordre du jour à l'armée à ce sujet.

Le 16 juin 1874, le général Carrey est réintégré dans l'état-major.

Il commanda successivement la 55^e brigade d'infanterie, la division de Saintes à La Rochelle et le 5^e corps à Orléans.

On avait parlé, pour le commandement du 9^e corps, du général Thibaudin; mais le gouvernement a réfléchi. Malheureusement, c'est que, pour être moins connu peut-être, le général Carrey de Bellemare est un discipliné de l'école des Labordère, et un politicien de la trempe du général Boulanger.

Décidément, la politique envahit l'armée et l'indiscipline y entre par la grande porte.

Il est parfaitement exact que M. Boulanger avait offert le commandement du 9^e corps à son ami Comagny-Thibaudin. S'il s'est rejeté ensuite sur M. Carrey de Bellemare, c'est parce que M. Comagny-Thibaudin, qui convoite un fauteuil sénatorial, veut rester libre de ses mouvements pour le quart d'heure. Au reste, Comagny ou Carrey de Bellemare, c'est compère et compagnie, et la discipline et l'armée ne se trouveront pas mieux de l'un que de l'autre.

M. Letouzé de Longueur, lieutenant-colonel du 32^e d'infanterie, à Tours, est promu au grade de colonel et affecté au 19^e régiment, à Brest.

M. Gavelle, capitaine d'infanterie hors cadre (service de la justice militaire), est nommé chef de bataillon au 32^e d'infanterie.

SUPPRESSION DE L'INDEMNITÉ DE 82 VICARIATS DANS LE DIOCÈSE D'ANGERS

Voici les quatre-vingt-deux vicariats supprimés au budget des cultes, dans le diocèse d'Angers. Sauf le deuxième vicariat de Vern, tous les autres sont actuellement occupés, ce qui aggrave la mesure prise par M. Goblet.

Les deux vicariats de Trelazé et de Saint-Maurille-de-Chalonnais.

Le deuxième vicariat des paroisses suivantes: Vern, Joué-Étiou, Doué, Mazé, Durtal, Segré, Pouancé, le Lion-d'Angers, Notre-Dame-de-Beaupréau, Gesté, la Pommeraye, Montjean.

Le vicariat des paroisses suivantes: Notre-Dame de Chalonnais, Notre-Dame de Cholet, Saint-Pierre de Cholet, La Meignanne, Avrillé, Saint-Aubin-de-Luigné, Chaudfontaine, Ingrandes, Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, Mûrs, Blaison, Beaulieu, Le Champ, Chavaignes-les-Eaux, Faveraye-Mâchelles, Briollay, Bagnoux, Saint-Clement-des-Lavées, Brézé, La Salle-de-Vihiers, La Plaine, Tigné, Clefs, Fontaine-Guérin, Etriché, Marcé, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Aubin-du-Pavoil, Noyant-la-Gravoyère, Louvaines, La Chapelle-sur-Oudon, Montreuil-sur-Maize, Noëllet, Le Tremblay, Chazé-Henry, Combrée, Gené, Jovardeil, Brissartie, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Martin-de-Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, Villedieu, Le Pin-en-Mauges, Bégrolles, Saint-Lézin, Les Gardes, Sainte-Christine, Neuvi, Le Fief-Saurin, Montrevault, La Chaussaire, Bolz, Saint-Laurent-du-Motay, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Saint-Crespin, Montigné-sur-Moine, Montfaucon, La Romagne, Roussay, Saint-André-de-la-Marche, La Varenne, Le Marillais et Saint-Sauveur-de-Landemont.

Le Patriote dit que M^{me} Vaillant-Couturier, la cantatrice dont les débuts ont été si favorablement accueillis à Angers, doit se rendre très-prochainement à Lyon pour y chanter l'*Herodiade*, de Massenet.

M^{me} Vaillant-Couturier ne paraîtra plus qu'une fois sur la scène angevine, dans l'*Étoile du Nord*, jeudi prochain.

JURISPRUDENCE USUELLE.
La 5^e chambre de Paris vient de rendre un arrêt aux termes duquel le voyageur qui

a payé le prix de sa place a droit de faire enregistrer comme bagages non-seulement les colis spéciaux nécessaires à sa personne pour la durée du voyage, mais encore tous les objets, quels qu'ils soient, qu'il lui convient de faire transporter avec lui, et à revenir pour ce transport le bénéfice de la gratuité jusqu'à la limite de poids fixé par le cahier des charges, c'est-à-dire 30 kilogrammes.

Cette règle doit avoir cependant pour limites les nécessités de chargement et de déchargement des trains à grande vitesse, et de ce qu'on ne restreint pas la franchise, accordée aux voyageurs, aux effets à leur usage personnel ou professionnel, il ne s'ensuit pas que ces voyageurs puissent, en raison du temps des arrêts et de la capacité des fourgons, se faire suivre indistinctement de tous les objets qu'il leur plairait d'emporter, quels que fussent leur nature, leur poids ou leur volume.

En cas d'arbitraire de la part des employés ou de caprice de la part des voyageurs, relativement à l'application de cette règle, la seule transaction est l'appréciation des tribunaux.

Publications de mariage.

Raymond Goisnard, employé de commerce, et Adèle-Marie-Louise Pelet, couturière, tous deux de Saumur.

Louis Panchèvre, journalier (veuf), et Joséphine Lemoine, couturière, tous deux de Saumur.

Eugène-Daniel-Auguste-Théodore Peltier, tailleur, de Chinon, et Louise-Camille Derouet, sans profession, de Saumur.

Joseph Laurent, valet de chambre, et Emilie Paillaud, sans profession, tous deux de Saumur.

Frédéric Prestreau, clerc de notaire, d'Angers, et Gabrielle-Emma-Marguerite Lasalle, sans profession, de Saumur.

Jean Priam, maréchal-des-logis maître d'armes à l'École de cavalerie, de Saumur, et Octavie-Émilie-Geneviève Belloque, lingère, de Pontivy (Morbihan).

Jules-Alphonse Lièvre, domestique, et Mathilde Lucas, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Alexandre, marinier, et Émilie Guibert, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Paul-Marie Royer, lieutenant au 40^e chasseurs, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Marie-Francine-Élise Pasquet, sans profession, de Saint-Martin-d'Éré (Charente-Inférieure).

Pierre Gaillard, charron (veuf), de Saumur, et Marie-Aimée Chassaing, journalière, de Saint-Victour (Corrèze).

Chéri Villain, cultivateur, de Voulon (Vienne), et Joséphine-Marie Catillon, sans profession, de Saumur.

A l'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

COUDRECIEX, Sarthe, le 22 juin 1885. Je viens vous remercier de vos Pilules suisses, elles m'ont apporté un grand soulagement, car je souffrais de violentes coliques et je manquais complètement d'appétit. Aujourd'hui je puis certifier que je suis revenu à mon état normal, grâce à vos Pilules suisses à Fr. 1 50; je suis heureux de vous en témoigner toute ma reconnaissance et je vous autorise à publier cette nouvelle cure. Charbonnier; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Marché de Saumur du 6 Février

Blé semence (P.k.)	—	Huile de noix	50	125	—
From. 1 ^{er} q. (P.k.)	14	Graines tréfle	50	—	—
Froment (P.k.)	77	— lin	50	—	—
Halle, moy. 77	15	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	71	—
Orge	65	Luzerne	780	59	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	35	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	199	—
— rouges	80	Chauvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k. 500)	40	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	40	—	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	—	37	—

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1886.

NAISSANCES.

Le 2. — Louis-Victor Hobbe, rue du Petit-Pré.

Le 3. — Émile-Adolphe Taupin, rue de Fenet.

Le 4. — Marcel-Victor Léger, quai Saint-Nicolas.

Le 6. — Joséphine-Eugénie Boisnier, rue de la Croix-Verte.

Le 7. — Marie-Louise Méchine, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 11. — Denise Andrée Thibault, quai de Limoges.

Le 17. — Charles-Louis Charbonnier, rue du Puits-Neuf; — Léonie-Henriette Monnier, rue Notre-Dame.

Le 22. — François-Pierre-Marie Péron, à l'Hospice.

Le 23. — Marie-Louise Vacher, rue de Fenet.

Le 28. — Auguste-Louis Joreau, rue du Petit-Pré; — Joseph-Henri-Jean Guionnet, à l'Hospice.

Le 30. — Albert Masson, rue Courcouronne.

MARIAGES.

Le 4. — Hippolyte Sautjeau, menuisier, a épousé Marie Largeau, couturière, tous deux de Saumur; — Yves-Marie Perrot, domestique, de Berhet (Côtes-du-Nord), a épousé Clémence Darondeau, domestique, de Saumur.

Le 5. — Paul-Achille-Emmanuel Sécher, tonnelier, de Liré (Maine-et-Loire), a épousé Françoise Juteau, domestique, de Saumur.

Le 11. — Henri-Édouard Langlois, boulanger, de Varennes-sous-Montsoreau, a épousé Louise Hubert, couturière, de Saumur; — Clément-Eugène-Jacques Mauny, poëlier, a épousé Marie-Camille Lépine, débitante (veuve), tous deux de Saumur; — Jules-Aimable Montagne, expert, de Nantes, a épousé Marie-Eugénie-Antoinette Bourdon, demoiselle de magasin, de Saumur.

Le 12. — Paul-Eugène Fazi, peintre en bâtiment, a épousé Marie-Marcelle-Victorine Dumont, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Le 18. — Auguste Terraudeau, menuisier, a épousé Antoinette Coursolle, lingère, tous deux de Saumur.

Le 19. — Maurice-Jules Barré dit Gallois, pharmacien, de Paris, a épousé Blanche-Élisa-Clémentine Lorrain, sans profession, de Saumur.

Le 20. — Victor-Élie-Georges Huet, a épousé Gabrielle-Marie-Joséphine Chadaigne, sans profession, tous deux de Saumur; — Jean-Baptiste Simon, charpentier (veuf), de Saumur, a épousé Marie-Augustine Messier, sans profession, de Montsoreau.

Le 25. — Marie-Émile-Louis Bernier, pharmacien, de Loudun, a épousé Marie-Antoinette-Jeanne Réguard, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Jean-Armand Guiocheau, sans profession, 83 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Anne Davy, cultivatrice, 60 ans, épouse Joseph Hersard, à l'Hospice.

Le 3. — Louis-Léonard Chivert, propriétaire, 68 ans, rue d'Alsace; — Jean-François Pain, retraité, 59 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Maurice Touret, sans profession, 72 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Joséphine-Louise Chardeyron, sans profession, 46 ans, épouse Georges Terrien, Porte-du-Bourg; — Louis Brunet, cordonnier, 37 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Marguerite-Delphine Agoulon, 3 ans, rue d'Orléans.

Le 10. — Camille Gallé, 2 ans, rue de la Petite-Bilange; — Alexandrine Lépin, sans profession, 63 ans, épouse Jules Poterie, rue du Petit-Pré; — Jeanne Tharault (sœur Sainte-Blandine), 46 ans, pension de la Retraite; — Marie-Joséphine Houal, sans profession, 40 ans, épouse Joseph Manen, place Saint-Pierre; — Marie-Adèle-Almire Breton, gantière, 24 ans, épouse Charles Tarrans, rue de Nantilly; — Marie Bonde, sans profession, 86 ans, veuve Louis Genetais, rue de la Visitation.

Le 13. — Rosalie-Marie-Alexandrine Lecourtois, sans profession, 66 ans, veuve Louis Picot, rue de l'Abattoir; — Florent-Henri Revêche, coiffeur, 28 ans, rue Saint-Nicolas; — Louise Biémont, sans profession, 79 ans, veuve Louis Caillot, à l'Hos-

pice; — Madeleine Marchand, journalière, 66 ans, veuve Pierre Peltier, à l'Hospice.

Le 14. — Camille-Louis Délétang, 6 mois, petite rue du Roi-René.

Le 15. — Louis-Adolphe Bretault, menuisier, 32 ans, à l'Hospice; — Auguste-Pierre Jondonnet, tailleur, 40 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Benjamin Rochais, fondeur, 69 ans, rue du Bellay.

Le 18. — Marie-Louise Savary, sans profession, 24 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Virginie Masse, sans profession, 75 ans, veuve Hippolyte Camain, rue Beaurepaire; — Françoise Legeard, sans profession, 70 ans, veuve Victor Vallais, à l'Hospice.

Le 21. — Emile-Adolphe Taupin, 20 jours, rue de Fenet; — Madeleine-Pauline Chabeaux, sans profession, 85 ans, veuve Louis Delaunay, Grand'Rue; — Thérèse-Henriette Bougrier, 2 ans, quai de Limoges.

Le 23. — Pierre Choloux, forgeron, 60 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 24. — René-Victor Gagneux, 4 ans, rue de l'Échelle.

Le 26. — Louise Reignier, journalière, 35 ans, épouse Alexandre Poulain, à l'Hospice.

Le 28. — Marie-Louise Ceppe, 7 ans, rue de Fenet; — Albert-Camille Pironneau, 6 mois, rue Duplessis-Mornay; — Victor Barré, propriétaire, 74 ans, hameau du Petit-Puy.

Le 29. — Marie Gaschet, couturière, 44 ans, rue Dacier; — Marie Haye, 48 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 30. — Léonie-Henriette Monnier, 45 jours, rue Notre-Dame.

Grand salon de l'Hôtel de la Paix

Mardi 16 février 1886, à 8 heures du soir, PREMIÈRE SÉANCE

MUSIQUE DE CHAMBRE

BONNÉE PAR

M^{me} MERCIER-FISCHER, pianiste, avec le concours de M. V. GOUBEAULT, violoniste, de MM. P. WEBER, violoncelliste-solo, et FRACASSINI, altoïste de l'Association Artistique d'Angers.

Programme.

- 1^{er} Trio pour piano, violon et violoncelle. — MENDELSSOHN.
- 2^e Suites pour violoncelle et piano (prélude, romance et final). — E. WEBER.
- 3^e Romance barcarole pour violon et piano. — WHITE.
- 4^e Quatuor pour piano, violon, violoncelle et alto. — BEETHOVEN.

Souscription pour les 4 séances: 10 fr. par personne.

On souscrit chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et à l'HÔTEL DE LA PAIX.

Nous recommandons une pauvre mère de famille, veuve d'un avocat, qui a eu de grands revers de fortune. Elle demande à faire des écritures, copies, à son domicile, ou quelques heures par jour chez les particuliers.

S'adresser au bureau du journal, aux initiales J. R.

AGENCE HAVAS

Le conseil d'administration de la Société anonyme Agence Havas prévient MM. les actionnaires qu'un acompte de 15 francs sur le dividende de l'exercice 1885 (impôt à déduire) sera payé à partir du 15 février courant, contre le coupon n^o 13, aux caisses de la Société générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris et dans ses succursales.

LES MICROBES DU CHOLÉRA ET DE LA BRONCHITE. — Il y a un an, la médecine a découvert le microbe du choléra et celui de la phtisie, c'est-à-dire de la mauvaise bronchite. Pour empêcher les rhumes et les bronchites de tourner en maladies de poitrine, la science possède les DRAGÉES RUSSES à 1 fr. 50 le flacon. Les Dragées Russes guérissent les mauvais rhumes et les bronchites en tuant rapidement le microbe.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (26^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire, rue Beaupaire, à Saumur (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 14 décembre 1885, enregistré, par suite de dissolution de Société,

Le Jeudi 25 Février 1886, à 2 h. de l'après-midi,

Par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire), au siège de la Société Moreau et de Neuville,

En 4 lots, avec faculté de réunion en un seul lot,

LE FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

Des Vins mousseux

Exploité à St-Florent, près Saumur, par la société Moreau et de Neuville, fondée en 1871.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution du jugement sus-énoncé, prononçant la dissolution de la société existant entre :

1^o M. François - Eugène Moreau-Barrier, propriétaire - négociant, demeurant au château de la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

2^o M. Emile Moreau, fils, propriétaire-négociant, demeurant au même lieu ;

3^o Et M. Jules-Benjamin de Coquebert de Neuville, propriétaire-négociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans ;

Et ordonnant la liquidation de ladite société, en présence des sieurs Moreau-Barrier, Moreau fils et de Coquebert de Neuville, sus-nommés, ou eux dûment appelés.

A la requête de M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace,

« Agissant en qualité de liquidateur de la société Moreau et de Neuville, nommé à cette fonction aux termes du jugement déjà énoncé ; »

Il sera, le jeudi vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six, à deux heures de l'après-midi, par le ministère dudit M^e Pinault, commis à cet effet, à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au siège de ladite société, procédé à la vente par adjudication publique, en quatre lots, avec faculté de réunion en un seul, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, dudit fonds de commerce, comprenant :

1^o Lot. Les caves en roc, cellier et hangars, servant à l'exploitation, sur la mise à prix de... 56,865 60

2^o Lot. Une maison de maître, communiquant au premier lot, comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, grenier, loge de concierge, écuries, remises, servitudes, cour, jardin, cave en roc, sur la mise à prix de... 15,134 40

3^o Lot. 1^o La clientèle et toutes les marques appartenant à la maison Moreau et de Neuville ;

2^o Le mobilier des bureaux et le matériel, les instruments, machines et fournitures de caves ;

3^o Et les marchandises en caves, consistant en vins bruts, vins dosés, vins à liqueurs, vins en cercles et alcools, le tout sur la mise à prix de... 18,5805 59

4^o Lot. Diverses créances commerciales dues à ladite société, d'un recouvrement douteux, s'élevant à 22,646 fr. 20 c. environ, sur la mise à prix de... 500 »

Total des mises à prix. 258,305 59

S'adresser, pour visiter, au siège de la Société, et, pour tous renseignements, à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le 8 février 1886. BONNEAU.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUERIN, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Pontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

Etude de M^e BOUSQUET, huissier à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 14 FÉVRIER courant, à une heure de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, au lieu dit la Tour-de-Menives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, domicile de M. Eugène Moreau-Barrier, propriétaire, et par le ministère dudit M^e BOUSQUET, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, saisis-exécutés sur ledit M. Eugène Moreau-Barrier et consistant en : deux cents volumes divers reliés et brochés, environ ; salle à manger en acajou composée de buffet, deux grandes tables rondes dont une en chêne blanc, chaises canées, service de table porcelaine blanche et décorée, carafons, verres et tableaux, divers couverts argent, chambres à coucher complètes acajou et noyer composées de lits garnis complets, armoire à glace, toilettes diverses, chaises garnies velours rouge à sujets et paille fine, glaces, pendules de cheminée, coupes en marbre, candélabres, bureaux chêne et acajou, secrétaires, lampes et suspension, serviettes, nappes, couettes, matelas, descentes de lits, un piano ;

Deux grandes cuves, pompe à transvaser, futailles vides, tinettes, bouteilles vides, un cheval blanc et un cheval bai foncé de grande taille, un grand omnibus, un élégant coupé, un vieux panier-tombereau, camion, charrette, plusieurs pièces bois de chêne équarries, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

C. BOUSQUET.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

COMMUNE DE VARENNES-SOUS-MONTSOREAU

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 14 février 1886, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Varennes,

153 PEUPLIERS

Dits BOUILLARDS,

APPARTENANT A LADITE COMMUNE,

Complantés sur les deux côtés du chemin de grande communication numéro 55, depuis l'entrée sud du bourg de Varennes jusqu'à la route nationale numéro 152.

Ces arbres seront vendus en 3 lots.

Pour la composition des lots et les mises à prix, voir les placards affichés.

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chemins, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames, qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance. (81)

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie. S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 93 de 1 à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 100 guérisons. »

Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIIONS de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est la source des petites boutons, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEMORVAN, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

VOUS QUI TOUSSEZ!

Rappelez-vous que les BOMBONS GRAMONT au godion sont le seul remède radical de la Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Enrouements. - D'un goût agréable, d'une absorption facile (les enfants les sucent par plaisir), ils économisent vingt fois leur prix en épargnant à ceux qui toussent l'achat de pastilles, pâtes pectorales, tisanes, etc., etc. et amènent rapidement la guérison. - Demandez conseil à votre médecin et toujours sa réponse sera invariable : « Vous toussiez ; sucez des Bombons Gramont. »

Paris, la boîte 1 fr. 75 ; 1/2 boîte 1 fr. 25. Se méfier des imitations. Exiger rigoureusement la Signature de D^r GRAMONT

Dépôt à Saumur : pharm. GABLIN, rue d'Orléans, 27, et princ. pharm.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER 1886

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	81 25	81 50	Est	803 75	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518 50	520
3 % amortissable.	83 65	84	Paris-Lyon-Méditerranée.	1265	1267 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	520	Est	384	384
3 % (nouveau)	82	82	Midi	1165	1160	— 1865, 4 %	521	523 50	Midi	384 50	384
4 1/2 %	107	106 75	Nord	1550	1552 50	— 1869, 3 %	407 50	407	Nord	393 75	392 50
4 1/2 % (nouveau)	109 05	109 15	Orléans	1356 25	1357 50	— 1871, 3 %	396 50	398	Orléans	387 25	386 50
Obligations du Trésor.	510	508 50	Ouest	875	872 50	— 1875, 4 %	522	519 50	Ouest	384 25	383 75
Banque de France.	4480	4435	Compagnie parisienne du Gaz.	1330	1335	— 1876, 4 %	519	520	Paris-Lyon-Méditerranée.	383	383
Société Générale.	448 75	448 75	Canal de Suez.	2175	2155	Bons de liquid. Ville de Paris.	531	530	Paris-Bourbonnais	383	383
Comptoir d'escompte.	1065	1010	C. gén. Transatlantique.	480 50	485	Obligations communales 1879.	461	461	Canal de Suez.	585	584 50
Crédit Lyonnais.	517 50	517 50	Russe 5 0/0 1870.	98	99	Obligat. foncières 1879 3 %.	458	458			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1337 50	1332 50				Obligat. foncières 1883 3 %.	373	373			
Crédit mobilier.	215	212 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.																		
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)																		
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.																		
1 — 35 — soir, omnibus.																		
3 — 39 — soir, express.																		
7 — 15 — soir, omnibus.																		
10 — 36 — soir, (s'arrête à Ange.)																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir		
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.																		
8 — 21 — matin, omnibus.																		
9 — 37 — matin, express.																		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.																		
4 — 44 — soir, omnibus (s'ar. à Tours)																		
7 — 4 — soir, omnibus (s'ar. à Tours)																		
10 — 24 — soir, express-poste.																		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.